

1

(N^o 227.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête de Charles-Auguste Lambert.*

MESSIEURS,

Le sieur Charles-Auguste Lambert est négociant à Oignies, province de Namur; il est né à Charleville (France), le 3 prairial an XI; il a habité la commune de Le Mesnil, canton de Couvin. depuis le 23 juin 1818 jusqu'au 15 mars 1824, et à cette dernière époque il s'est fixé à Oignies, où il a continuellement demeuré depuis.

Le pétitionnaire avait fait d'abord une demande en grande naturalisation, mais il l'a convertie ensuite en une demande de naturalisation ordinaire.

Il a concouru à Le Mesnil au tirage de la milice, et il a satisfait aux obligations que les lois sur cette matière lui imposaient; il a été lieutenant de la garde civique d'Oignies en 1830 et 1831; sa conduite est irréprochable; il fait de bonnes affaires, et il jouit de l'estime et de la confiance publique.

Les avis des autorités sont favorables à sa demande de naturalisation ordinaire.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÎNÉ.